

3 questions

à Jean Claude Delarue

secrétaire général de la Fédération des Usagers des Transports et Services Publics.

La Fédération des Usagers des Transports et des Services Publics, c'est quoi ?

La FUT-SP a été créée en 1970 sous le nom de Fédération des usagers des transports de la région parisienne. Au cours des années 70 et 80, elle a contribué par ses actions sur le terrain à sensibiliser l'opinion et les politiques à la nécessité de développer les transports en commun au lieu de donner la priorité aux autoroutes urbaines, à une époque où le président Pompidou déclarait : "il faut adapter Paris à l'automobile".

Elle a élargi progressivement son action à la défense de l'environnement - elle a par exemple fait partie des fondateurs du mouvement d'écologie politique - et à celle des usagers des administrations et des services publics dans des domaines extrêmement variés: défense des victimes d'erreurs médicales, de personnes sous tutelle, de petits épargnants, lutte contre les bizutages etc. Voir ses sites Internet actuels: www.sos-usagers.com, www.sos-petits-porteurs.com, www.sos-bizutage.com, qui font le point sur l'action de ses sections spécialisées et de ses antennes locales.

On connaît un peu la campagne commune menée avec SUD-Rail pour la légalisation des

"grèves de gratuité", mais au-delà, quels sont vos contacts avec le mouvement syndical, y a-t-il d'autres travail unitaire ?

La FUT-SP cherche à concilier, d'une part, son action prioritaire de défense des victimes d'excès ou de carences des administrations, qui l'amène à contester les décisions de fonctionnaires et de services publics, et, d'autre part, son refus de servir de masse de manoeuvre aux politiques qui veulent, à travers la critique des dysfonctionnements du service public, mettre en cause le service public lui-même.

Un exemple: sa section SOS Petits Porteurs lutte depuis 2003 en faveur de milliers de petits épargnants victimes de mauvais conseils donnés par les "pseudo-conseillers financiers", qui sont en fait des commerciaux payés pour vendre les produits financiers qui rapportent le plus à leur patron, même au risque de spolier gravement les épargnants. Sous le regard indifférent des autorités théoriquement chargées de la protection de l'épargne.

Cela a été le cas en 1999-2000 lorsque La Poste et les banques ont envoyé leurs clients au "casse-pipe" boursier sans le leur dire, à travers des produits comme les trop fameuses "assurances-vie en unités de compte". La ruine pour beaucoup, des dizaines d'années d'économies parties en fumée.

En même temps, la FUT-SP a noué des contacts avec des syndicats de salariés de La Poste et de banques qui ont expliqué à quel point la direction de ces établissements financiers mettent la pression sur les employés pour qu'ils vendent les produits les plus chers et les moins rentables, qu'il s'agisse de placements financiers ou de la réexpédition du courrier. Nous ne cessons de répercuter ces infor-

mations auprès des usagers, notamment à l'occasion de fréquentes interventions dans les médias.

Nous ne sommes pas là pour éluder les questions difficiles : que dit la FUTSP par rapport aux grèves ... qui gênent les usagers ?

Inutile de le cacher: les usagers des transports, déjà victimes de retards et de suppressions de train quotidiens, détestent les grèves-paralysies, surtout si elles sont de longue durée. D'où une exaspération dont on a vu un exemple inquiétant à la gare Saint-Lazare, où des usagers ont commencé à jouer les casseurs à l'occasion d'un incident technique qui n'aurait sans doute pas provoqué la même réaction si on ne sortait pas d'une longue grève.

Nous multiplions donc les propositions qui pourraient éviter un divorce entre la masse des usagers et les salariés de la SNCF: dénonciation publique du manque de dialogue de la direction, actions communes pour la rénovation du matériel, contre la disparition des guichets, contre l'insécurité etc., et bien sûr, campagne en faveur de la légalisation de la "grève de la gratuité" qui fait apparemment si peur à la SNCF. Celle-ci pleure sur le triste sort des usagers victimes des grèves, mais quand on lui propose une forme de grève qui ne gêne pas les usagers, refus. Bizarre, non?

PS: nous pensons que la grève de la gratuité pourrait aussi fonctionner à La Poste. Au cours d'un conflit au cours des années 90, nous avions d'ailleurs posté des lettres "affranchies" avec des "timbres de grève" joliment dessinés sur l'enveloppe, et toutes les lettres étaient arrivées, quelquefois avec un mot d'encouragements du postier.

Santé au travail

deux appels importants et complémentaires

La pétition de Santé et travail

Au mois de janvier 2009, le magazine «Santé & Travail» lançait un appel à la mobilisation contre les cancers professionnels. Aujourd'hui 2,4 millions de salariés sont exposés à des produits cancérigènes, soit 13,5 % des salariés (enquête Sumer de 2003), or ces expositions seront les cancers de demain. Après la catastrophe sanitaire de l'amiante, reproduire les mêmes erreurs aujourd'hui constituerait une faute dramatique.

L'Union syndicale Solidaires s'est associée à cet appel et a invité tous les salarié-e-s à signer la pétition lancée pour soutenir cet appel (toujours en ligne sur <http://www.sante-et-travail.fr/>). Elle sera remise au nouveau Conseil d'orientation sur les conditions de travail (où nous siégeons dans le groupe sur les pénibilités).

Les cancers professionnels représentent un véritable fléau et il faut renforcer les moyens de contrôle, interdire tout ce qui peut l'être, inciter les entreprises à une véritable prévention et donner la parole aux salarié-e-s pour trouver des solutions pour eux et avec eux. Les critères de rentabilité ne doivent pas prévaloir sur la santé des salariés et la reconnaissance en maladie professionnelle doit être la règle et pas l'exception. Cela nécessite de donner les moyens nécessaires à une véritable médecine du travail. De plus cet appel est un bon point d'appui pour mettre en débat, avec les salariés sur leur lieu de travail, les solutions les plus adaptées pour supprimer ou limiter (en protégeant) les expositions aux cancérigènes.

Appel de la Fondation Copernic

Au-delà de cette prise de conscience nécessaire, ce premier appel pointe principalement la responsabilité de l'État. Il apparaît aussi urgent de donner les moyens aux salariés d'établir (ou de rétablir) un rapport de forces et de pointer les responsabilités des employeurs. C'est, entre autres, l'objectif de l'appel initié par la Fondation Copernic «Travailler tue en toute impunité : pour combien de temps encore ?» autour d'Annie Thebaud-Mony, auteure du livre *Travailler peut nuire gravement à votre santé*. L'Union syndicale Solidaires a décidé de s'associer à cet appel dont vous trouverez de larges extraits ci-dessous et que vous pouvez signer en ligne sur le site de la fondation Copernic (<http://www.fondation-copernic.org/>).

Une véritable campagne va être initiée sur ce sujet dans laquelle notre Union syndicale prendra toute sa place à travers notamment notre commission «conditions de travail». Une grande réunion publique est déjà programmée le 21 mars à Paris. Elle sera suivie d'une note de la Fondation Copernic à laquelle nous participerons et de petits films mis à disposition des équipes militantes. Il faut tenter de ramener la responsabilité au centre de la discussion et d'en faire un outil de prévention des risques.

Au-delà des appels, il est important pour l'Union syndicale Solidaires de se saisir de ces

questions pour dialoguer avec les salariés et continuer à construire et développer avec eux un syndicalisme de terrain. Il s'agit de rendre visible à la fois leur travail, les conditions dans lesquels ils l'exécutent et la situation des salariés eux-mêmes et de rompre les logiques individualistes.

Les pétitions en ligne
<http://www.sante-et-travail.fr/>
<http://www.fondation-copernic.org>

«Le constat est sans appel : le travail rend malade et tue tous secteurs et toutes catégories professionnelles confondues. Le nombre officiel des maladies professionnelles reconnues a explosé : 13 658 en 1996, 52 979 en 2005. Le nombre d'accidents du travail graves et mortels reste très élevé : 537 décès en 2006, soit 13% de plus en un an. (...) Un ouvrier a dix fois plus de risque de mourir

du cancer avant 65 ans qu'un cadre supérieur.

Cette situation ne tombe pas du ciel : elle est le résultat de politiques d'entreprises, tant privées que publiques, pour lesquelles les coûts sociaux doivent être toujours plus compressés. Ces politiques ont privilégié et généralisé la sous-traitance, et intensifié le travail comme jamais depuis de nombreuses décennies. Et l'inspection du travail comme la médecine du travail n'ont toujours pas les moyens d'assurer leurs missions. (...)

La mise en danger délibérée d'autrui par des choix de politique économique bénéficie dans ce pays d'une incroyable mansuétude. Les employeurs ne sont pas considérés comme de véritables délinquants. Trop souvent les procédures relatives à des accidents mortels du travail sont classées sans suites. (...)

L'amiante est emblématique de ce que nous dénonçons : alors que le risque est connu depuis des décennies, que des milliers de personnes ont perdu leur vie et vont la perdre dans les prochaines années (...), Justice n'est toujours pas faite.

L'inégalité des armes entre le salarié et son employeur est patente et scandaleusement disproportionnée :

l'égalité devant la loi est devenue une pure fiction.

Cette injustice se nourrit du silence collectif.

Les soussigné-e-s entendent dénoncer ici et maintenant cette situation inadmissible et intolérable.

Ils et elles exigent que la délinquance patronale soit enfin sanctionnée : la loi pénale doit être pleinement appliquée aux employeurs.

Ils et elles exigent que des moyens humains et financiers soient dégagés pour que la justice puisse réellement faire son travail.

Aucune amélioration de la santé et de la sécurité au travail n'est possible tant que la justice fonctionne à deux vitesses.

Aucune avancée n'est possible tant que les donneurs d'ordre pourront s'abriter derrière les règles du droit commercial pour s'exonérer de leurs responsabilités.

Tous et toutes ensemble nous disons : «ça suffit ! Et nous agissons pour que cela cesse.»

Pour nous contacter Consultez notre site : www.solidaires.org

ALTER (pilotes) : 01 45 60 08 09

FAE (Ministère de l'environnement) : 06 85 20 64 69

SNABF Solidaires (Banque de France) : 01 42 92 40 25

SNJ (journalistes) : 01 42 36 84 23

SNUCCRF (concurrence, consommation, répression des fraudes) : 01 43 56 13 30

SNUI (impôts) : 01 44 64 64 44

SNUPFEN (Office national des forêts) : 01.40.19.59.69

Solidaires Douanes : 01 55 25 28 85

Solidaires Justice : 02 51 89 35 87

Solidaires Industrie : 01 58 39 30 16/06 87 67 78 61

Spasmet-Solidaires (météo) : 05 61 07 96 87

SUD Aérien : 01 41 75 20 85

SUD Anpe : 01 42 38 32 88

SUD Autoroutes : 03 80 77 67 18

SUD Aviation civile : 06 83 31 88 00

SUD Banques : 06 87 75 67 44

SUD Caisses d'Epargne : 01 42 33 41 62

SUD Cdc (Caisse des dépôts et consignations) : 01 58 50 30 44

SUD Centrale Minefi : 02 31 45 74 99

SUD Chimie Pharmacie : 02 35 87 39 25

SUD Collectivités territoriales : 05 34 44 50 35

SUD Crédit Agricole : 06 10 89 72 88

SUD Culture Solidaires : 01 40 15 82 68

SUD Education : 01 42 43 90 09

SUD Energie : 01 47 65 30 97

SUD Etudiant : 01 44 62 12 06

SUD FNAC : 01 49 54 30 00 - poste 3430

SUD FPA Solidaires : 06 75 79 65 58

SUD Groupe GFI : 06 75 24 70 09

SUD INSEE : 05 61 36 61 36

SUD Michelin : 04 73 31 22 89

SUD Protection Sociale : 01 44 92 82 03

SUD Ptt : 01 44 62 12 00

SUD Rail : 01 42 43 35 75

SUD Recherche EPST : 06 82 04 74 38

SUD Rural (Min de l'Agriculture) : 05 61 02 15 31

SUD Santé-sociaux : 01 40 33 85 00

SUD Solidaires BHV : 01 42 74 96 38

SUD Sonacotra : 06 15 61 10 48

SUD Travail/Affaires sociales

(Ministère du Travail) : 01 44 79 31 65

SUD Trésor : 01 43 56 31 41

SUD Vpc (vente par correspondance) : 03 20 69 67 84

SUI (ministère de l'Industrie) : 02 48 24 01 79

SUPPer : 06 81 06 22 75

UNIRS (Union nationale interprofessionnelle des retraités de Solidaires) : 01 58 39 30 20

Union Solidaires Transports : 01 42 43 35 75

Expressions solidaires
Journal édité par
l'Union syndicale Solidaires
Rédaction : 144 Boulevard
de la Villette - 75019 Paris

Tel : 01 58 39 30 20
Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org

Directrice de publication :
Annick Coupé
N° CPPAP : 1 008 S 05397
Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie
à Montreuil-sous-Bois (93)